

La Mission Risques Naturels (MRN) lance, en partenariat avec l'Agence Qualité Construction (AQC) et Construction21, avec le soutien de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, la première édition des Trophées Bâtiments Résilients. Durant le demi-siècle écoulé, des progrès indéniables ont été réalisés concernant les techniques de construction. Pour autant, la sinistralité du bâti suite à des événements naturels et climatiques (inondations, sécheresse, grêle, feux de forêts, séismes...) reste un sujet de préoccupation permanente.

Quel projet peut participer?

- Tout type de bâtiment assuré, public ou privé (habitat individuel ou collectif, tertiaire, bâtiment public, établissement scolaire...) situé en France
- Bâtiment exposé à au moins un aléa naturel et climatique
- Bâtiment ayant ou non subi des dommages suite à un aléa
- Bâtiment livré ou démonstrateur déjà réalisé

• Construction neuve, reconstruction, extension ou rénovation globale dont la livraison est située entre 2015 et 2020

Comment participer?

- Créez votre compte sur la plateforme <u>Construction21</u> ou connectez-vous .
- Remplissez un <u>formulaire technique en ligne</u> décrivant votre bâtiment résilient.
- Cochez la case de participation aux Trophées Bâtiments Résilients.

Fin des inscriptions le mardi 30 juin 2020!

Lien: <u>Lancement des Trophées Bâtiments Résilients - Planète Bâtiment (planete-batiment.com)</u>